

Le 23 avril 2021

Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'optimiser les sites de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien et demande d'examen d'un projet de construction de pipeline (ci-après la « **Demande** »)
Dossier de la Régie de l'énergie : R-4157-2021
Notre dossier : 127824.0020

Chère consoeur,

Nous déposons une demande d'Intragaz s.e.c.(ci-après « **Intragaz** ») afin de procéder à des projets d'optimisation des sites de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien (ci-après conjointement appelés les « **Projets** ») et de construction de pipeline, ainsi que les pièces à son soutien et la liste de pièces y afférente.

Les pièces Intragaz-1, Documents 1, 6 et 7, sont déposées sous pli confidentiel. Nous déposons également la déclaration sous serment au soutien de la demande pour ordonnance de confidentialité à l'égard de ces pièces.

Tel qu'exposé dans la Demande ainsi que dans la preuve à son soutien, le présent dossier est en lien avec la demande d'Énergir présentée dans le dossier R-4158-2021. Par souci d'efficacité et de cohérence procédurale et afin d'éviter de potentielles décisions contradictoires, Intragaz soumet respectueusement qu'il serait pertinent, en l'espèce, que le même régisseur soit assigné aux deux dossiers et les traite en parallèle, de manière concomitante, sans pour autant que ceux-ci soient joints. Intragaz remercie à l'avance la Régie de l'énergie pour la considération qu'elle portera à cette proposition.

Tel qu'exposé dans la Demande, les coûts reliés aux Projets seront intégrés au coût de service d'Intragaz dans le cadre de sa demande tarifaire 2023-2032 dont le dépôt est prévu en début d'année 2022, afin d'établir les Tarifs qui entreront en vigueur le 1er mai 2023.

Une décision de la Régie est donc nécessaire dans un délai suffisant, soit avant le 30 novembre 2021, afin de permettre à Intragaz, d'une part, de soumettre une demande au ministre et d'obtenir une autorisation de celui-ci relativement à construction d'un pipeline dans le respect de

l'échéancier des Projets, et d'autre part, d'intégrer les coûts liés aux Projets à son coût de service dans le cadre de sa demande tarifaire 2023-2032 dont le dépôt est prévu en début d'année 2022.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu
ACG/

p.j.

